

**COMMUNE DELEGUEE DE CHASSE
72600 VILLENEUVE EN PERSEIGNE**

EXTRAT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL N°1/2026

Date de convocation :

30 Avril 2026 L'an deux mil vingt-six, le douze Mai à dix heures
Le Conseil communal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni
au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JOUVIN

Nombre de conseillers en exercice : 03

Présents : 03

Votants : 03

Pour : 03

Présents : M. Pascal JOUVIN Mme Brigitte ALLAIS , Carine CHABLE

Secrétaire de séance : Carine CHABLE

DELEGATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

M le Maire délégué rappelle la délibération du conseil municipal du 30 mars 2026 qui donne délégation à chaque conseil communal pour la gestion des salles polyvalentes par la commune déléguée du territoire sur laquelle elle est située, ainsi que la gestion directe des services techniques par les communes.

Il est donc proposé au conseil communal d'adopter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communal, décide à l'unanimité

D'adopter la délégation du conseil municipal au conseil communal pour la gestion des équipements de proximité suivants :

- Commune déléguée de chassé : la gestion de la salle polyvalente et le Barnum de chassé

D'adopter la délégation du conseil municipal au conseil communal pour la gestion du service technique :

- Commune déléguée de chassé : la gestion du service technique de chassé.

D'adopter la délégation du conseil municipal au conseil communal relative à l'engagement de dépenses :

- Délégation au conseil pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux passés sans formalités préalables dans la limite de 300 €, avec l'obligation de saisir les bons sur le fichier informatique et de transmettre un exemplaire au service comptabilité.

Fait à Commune déléguée de Chassé,
Le Maire délégué.



Pascal JOUVIN

La Secrétaire

Carine CHABLE

COMMUNE DELEGUEE DE CHASSE
72600 VILLENEUVE EN PERSEIGNE

EXTRAT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL N°2/2026

Date de convocation

30/04/2026

L'an deux mil seize le douze Mai à dix heures

Le Conseil communal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni
au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JOUVIN

Nombre de conseillers en exercice : 03

Présents : 03

Présents : M Pascal JOUVIN Mme Brigitte ALLAIS Mme Carine CHABLE,

Votants: 03

Pour :03

Secrétaire de séance : Carine CHABLE

**OBJET : ATTRIBUTION AU MAIRE DELEGUE DES DELEGATIONS_AUTORISEES PAR
LA LOI EN VERTU DE L'ART. L2122.22 DU CGCT**

Vu les articles L 2511-22, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités
territoriales,

Considérant que le maire délégué de la commune peut recevoir délégation du conseil
communal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de
décisions concernant l'exercice des compétences de celui-ci,

Vu la délibération n°2026-51 du 30/03/2026 et l'article L2511-22 alinéa 1 du CGCT, (par
renvoi de l'article L 2113-17)

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir
délibéré, le conseil communal décide à l'unanimité :

Article 1 : Le maire délégué est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation
du conseil communal à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

- De prendre toute décision concernant la gestion du service technique de CHASSE
hormis l'engagement des dépenses d'investissement
- De prendre toute décision concernant la gestion de la salle polyvalente et le barnum
CHASSE
- De prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des contrat,
marchés de travaux et pièces annexes dans la limite d'un engagement de commande
de 300 € TTC par émission de bons.

Article 2 : Le maire délégué est chargé d'informer le conseil communal des opérations
réalisées dans le cadre des opérations qu'il a reçues.

Fait à la commune déléguée de chassé, le 12 mai 2026

La secrétaire

Carine CHABLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20260519-12-05-2026_02ch-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026
Notification : 12/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



